



## DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 09 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 28 septembre 2021, approuvant la cession des parcelles cadastrées ZD867p, ZD1150p, ZD1151p, ZD1142, ZD1146 et ZD1147 situées au CRT n°3 à Fretin, d'une surface d'environ 4682m<sup>2</sup> à la société MARINASTAR, pour un montant d'environ 468 200€ HT/HD

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Jaouen ZOUAGHI**, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'acte authentique de vente, au profit de la société MARINASTAR ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, des parcelles susvisées d'une surface d'environ 4682m<sup>2</sup>, pour un montant total d'environ 468 200 € HT/HD, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires à cette formalité.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 10 février 2022

**Philippe HOURDAIN**  
Président